

Circulaire à MM. les Membres fondateurs en Egypte Paris, 18 Juin 1855

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été désigné comme  
membre fondateur ..... et qu'à ce titre vous aurez à verser d'i-  
ci au 1er Septembre prochain..... la somme de 5.000  
frs.....

En échange de votre versement, vous recevrez plus tard, en cas  
de réussite et lors de la formation légale de la Cie, un nombre d'ac-  
tions correspondant à vos débours.....

Les cinquante actions circulant dans le monde  
suffisent pour le service des intérêts et en outre  
il est probable que par suite de la dépréciation  
des actions, les actions de la Compagnie  
seront plus recherchées.  
Une action circulant coûte environ 100  
frs.